



L'Hermine

Potius mori quam foedari
Plutôt mourir que faillir
(devise des ducs de Bretagne)

BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-LOUIS DE NANTES

SOMMAIRE

Éditorial du prieur..... 1

Par M. l'abbé Bruno France

UDT 2022 : La nature, un chef d'œuvre à restaurer..... 3

Par M. le Supérieur de District

Brève histoire de la réforme liturgique..... 4

Par M. l'abbé Didier Bonneterre

D'où vient l'eugénisme ? 14

Par M. l'abbé Bruno France

Carnet paroissial 17

Vie du prieuré en images 19

Lecture 20

FRATERNITÉ SAINT-PIE X en Loire-Atlantique



Les deux tours

La France semble en partie vibrer au rythme du Tour de France durant le mois de juillet. Si c'est un bel évènement sportif et une leçon de bravoure de la part des coureurs, voyons quelles leçons supplémentaires peuvent nous apporter les comparaisons possibles au bénéfice notre propre tour, à savoir le défi de notre vie spirituelle estivale. Chaque journée est en effet une nouvelle étape à ne pas rater et, s'il ne s'agit pas d'être le meilleur en désirant le maillot jaune, il faut au moins essayer de ne pas baisser les bras et de toujours avancer, ce qui n'est pas facile dans la durée. Comme au Tour,

quand il y a de beaux paysages et du soleil, on a envie de s'arrêter ! Souvenons-nous que si nous avons légitimement des détentes en été, cela ne doit pas entamer notre itinéraire spirituel. En avant pour la grande boucle !

Tout d'abord, l'équipement du coureur est léger et performant : en été, il ne faut que le nécessaire, ne pas s'encombrer et faire preuve d'un certain détachement. Mais il faut le nécessaire qui fonctionne ; par exemple ne pas oublier son missel et connaître les horaires des bonnes messes si l'on va loin de chez soi (consulter La Porte Latine ou l'Ordo).

Pas de dopage ! Il faut d'abord respecter les règles : ni drogue, ni triche par exemple en mettant un moteur électrique. Dans la vie spirituelle et pour une saine détente, cela signifie : pas de recherche de moyens artificiels ou virtuels : c'est le moment de se passer des écrans ou autres dérivatifs...

Le peloton. En été, nous aurons toujours des activités en groupe, que ce soit en famille ou entre amis. Comme le peloton, on roule au même rythme, et si l'un chute, tous en pâtissent. La vitesse des autres nous entraîne et nous évite de trop ralentir : il doit en être de même pour nos prières. De plus, suivre de près le cycle de devant permet de prendre « l'aspiration » m'a confié un spécialiste : cela limite les frottements de l'air et on est comme aspiré vers l'avant par la bicyclette précédente. A nous de suivre une personne qui nous élève, et qui facilite notre contact avec Dieu. Plus que le peloton, l'équipe est là pour nous rappeler que nous pouvons viser un bien commun, et savoir sacrifier un peu de nous-même pour aider un « équipier ». *Caritas !*

Le contre-la-montre. Certains jours et surtout à certains moments de la journée, c'est la guerre contre le temps, même en été. Perdre une minute conduirait à ensuite en perdre 10 ou plus... Si nous avons des moments de pause, il est bon par exemple de ne pas traîner au lit, la journée est alors bien entamée. Et pour se lever tôt, il faut avoir le courage de se coucher assez tôt.

La chute. Il arrive qu'un coureur tombe, et souvent il n'est pas seul en cause : un autre coureur tombe juste à côté ou un *supporter* en voulant l'encourager le fait s'écrouler. De même, en morale, les autres peuvent sans le vouloir être des obstacles, ou nous déséquilibrer dangereusement. À nous d'être suffisamment prudent et vigilant, en tenant les distances par exemple. Et de savoir pardonner ensuite.

L'échappée. Les meilleurs s'échappent du peloton, en « solitaires ». Cet été est souvent le moment privilégié pour une retraite, une échappée silencieuse vers le ciel. C'est toujours une aventure, mais on ne la regrette pas. Une échappée cycliste est souvent réalisée en petit groupe, cela motive. Pourquoi ne pas chercher à partir en retraite avec d'autres ?

Les pavés. Même les jours qui semblent simples et sans obstacle apparent, nous devons traverser des passages

Transhumanisme, wokisme, féminisme...



La Nature, un chef d'oeuvre en péril

Domaine de la Martinerie
École Saint-Michel
36130 Montierchaume



07 65 73 66 13

udt-fsspx.fr

udtfsspx@gmail.com

où nous serons secoués, ballotés par certains événements. Exemple : un grand bouchon sur l'autoroute des vacances, en pleine canicule. C'est dans ces moments où nous nous rendons compte qu'habituellement notre vie est plus facile, plus agréable : voilà l'occasion d'une action de grâce pour cette réalité si quotidienne, plutôt que de pester sur la difficulté actuelle.

La montagne. Un jour ou l'autre vient la côte longue, l'ascension qui demande un effort prolongé. Plus question de se laisser porter, de chercher à se détourner, il faut s'accrocher. Mais au sommet ou au col, la vue est magnifique, c'est déjà une belle récompense. Puis après la montée, qu'il est agréable de goûter la joie d'une descente qu'on a méritée.

Le sprint final : donner toutes ses forces pour le Bon Dieu pour franchir la ligne d'arrivée d'une étape, même si d'autres sont devant nous, est le meilleur moyen de préparer la grande épreuve du passage de la ligne de l'éternité.

✠ **Abbé Bruno France**



UDT 2022 : « La Nature, un chef d'œuvre en péril à restaurer ! »

Le district de France de la Fraternité Saint-Pie X organise sa XVII^e université d'été, du 11 au 15 août 2022, à l'école Saint-Michel, près de Châteauroux (Indre), sur le thème : « Transhumanisme, wokisme, écologisme, féminisme... La Nature, un chef d'œuvre en péril à restaurer ! »

Les 15 et 16 avril 2019 le feu s'attaque à la cathédrale de Paris. Cet incendie ravageur met 15 heures à déconstruire l'emblème de la France. Les premiers atterrés sont les voisins, mais bientôt tous les Français sont consternés ; le monde même est interloqué devant ce sinistre que les pompiers tentent d'arrêter. La flèche, entièrement détruite, s'écroule sur la voûte et la croisée du transept, puis les toitures de la nef tombent. Le zèle des pompiers empêche les tours de s'effondrer. La cathédrale Notre-Dame de Paris échappe à la destruction complète ; elle est très abîmée, néanmoins elle reste debout. *Stabat Mater* !

Cet effrayant ravage est visible. Il est consternant, mais il est réparable. La reconstruction se met rapidement en place.

Ainsi en est-il aujourd'hui de la nature humaine. Depuis plusieurs années une fausse philosophie entend la déconstruire. Elle est triturée, malaxée, broyée pour faire de

l'homme un sujet interchangeable au gré du bon plaisir individuel : féminisme, wokisme, transhumanisme, gender... On n'est plus que ce que l'on veut être. Non seulement les nouveaux principes entendent déconstruire tout ordre naturel individuel et social, mais on prétend s'émanciper du principe de contradiction : *est est, non non*.

Devant Notre-Dame de Paris détruite, on pensait immédiatement à sa reconstruction. On ne peut pas non plus rester indifférent devant ces ravages idéologiques, il faut songer à restaurer cette nature humaine. Il s'agit de l'honneur de Dieu ! Les pompiers ont éteint l'incendie, mais il ne leur revenait pas de rebâtir la cathédrale. Il nous revient à nous, chrétiens et politiques, non seulement de découvrir les faux arguments ravageurs, mais de savoir, à bon escient, rétorquer aux sophistes et d'avoir la saine ambition de construire une cité catholique.



Saint Pie X a dit : « Il faut tout restaurer dans le Christ ». L'UDT s'y attelle. Non seulement des conférences apportent la lumière des principes pour résoudre les difficultés, mais les ateliers sont les moyens privilégiés d'entraînement personnel pour savoir réfuter, argumenter, convaincre, mais aussi édifier. Car toute entreprise humaine ne vaut que sous la lumière du Christ. « L'intelligence est en péril de mort » ! Ne participons pas à cette euthanasie orchestrée par indifférence ou défaitisme, mais entreprenons valeureusement cette reconquête en participant à la prochaine UDT du 11 au 15 août 2022.

Abbé Benoît de Jorna



Brève histoire de la réforme liturgique

La révolution et le modernisme ont pénétré la Cité de Dieu par la liturgie. Le Mouvement liturgique a été le cheval de Troie au moyen duquel les disciples de Loisy ont occupé l'Église. Le pape François continue l'œuvre...

Les pionniers du Mouvement liturgique

Ce qui allait devenir le Mouvement liturgique commençait bien, et sous les meilleurs auspices avec les travaux de Dom Guéranger et l'impulsion de saint Pie X. Il s'agissait, selon la définition de Dom Rousseau, du « *renouveau de ferveur du clergé et des fidèles pour la liturgie* ». Il fallait, selon saint Pie X, « *trouver le véritable esprit chrétien à sa source première et indispensable : la participation active aux mystères sacrosaints et à la prière publique et solennelle de l'Église* ».

Hélas bien vite, les premières déviations se firent sentir. Dom Lambert Beauduin privilégia l'aspect apostolique de la liturgie sur son caractère essentiellement cultuel. Il envisagea, avec son aventure de Chevetogne (Belgique), de mettre au service de l'œcuménisme le Mouvement liturgique. Et c'est ainsi, à côté des vrais succès du Mouvement, qu'augmentaient en nombre et en gravité les déviations.

En Allemagne, Dom Herwegen veut débarrasser le missel de ses éléments médiévaux pour le ramener à la pureté patristique. Plus grave, pour Dom Odon Casel, il y a une justification théologique à ce présupposé archéologique : le Moyen Âge, et surtout l'âge baroque, ont altéré le

sens du mystère du culte chrétien. Laissons le père Bouyer nous expliquer de quoi il s'agit : « *Disons d'un mot le contenu du "mystère". C'est la réactualisation dans, par et pour l'Église, de l'acte de Notre-Seigneur qui a accompli notre salut, c'est-à-dire sa Passion et sa mort dans la plénitude de leur effet ultime : la Résurrection, la communication de la grâce salvatrice à l'humanité et la consommation finale de toutes choses. Dans cette perspective, la propriété centrale de la liturgie, et donc ce qu'il faut saisir avant tout pour la comprendre, c'est le mode unique par lequel l'acte rédempteur du Christ est renouvelé et distribué de façon permanente par l'Église. Bien comprendre ce mode, qui est entièrement différent de celui d'une représentation théâtrale ou imaginative, ou de toute répétition physiquement réaliste, c'est la clef de l'intelligence de toute la liturgie dont la perte commença pendant le Moyen Âge. Et c'est cette clef que la période baroque a si profondément perdue qu'elle n'a plus gardé sous son regard que l'écorce vide de la liturgie, une écorce d'autant plus décorée et surchargée extérieurement que la réalité intérieure tendait à être oubliée* ». De la sorte, « *Dom Casel nous a fait sortir des impasses des théories post-tridentines du sacrifice* ».



En 1969, le Pape Paul VI tente d'imposer un nouveau rite qui modifie radicalement l'expression de la foi.

Dom Pius Parsch, à côté d'études de valeur (comme « *L'année du Seigneur* ») entraîna la jeunesse allemande dans une participation active à la messe. La présence du Seigneur dans sa parole devenait de plus presque aussi importante que sa présence eucharistique.

En France, les efforts conjugués du jésuite Donœur et des dominicains Maydiou et Duployé entraînent une succession d'expériences liturgiques et de publications. Les



çois, intitulée *Desiderio desideravi*, « sur la formation liturgique du peuple de Dieu ». Cette lettre est destinée aux évêques, prêtres et diacres, aux personnes consacrées et aux fidèles laïcs.

Cette lettre est assez longue : elle comporte 16 pages sans les notes. Le texte s'insère résolument dans le débat introduit par le motu proprio *Traditionis custodes*, qui est nommé dès le premier numéro, mais dans le but de le clore en marginalisant définitivement la messe traditionnelle.

Il s'agit en fait d'un long plaidoyer pour le rite réformé qui part d'assez loin, en proposant une analyse de la liturgie comme « lieu de la rencontre avec le Christ ». Ce qui implique une redécouverte quotidienne de « la beauté de la vérité de la célébration chrétienne ».

Cela passe par « l'émerveillement devant le mystère pascal » qui est décrit comme l'élément essentiel de l'acte liturgique. Cela passe par l'appropriation des symboles de la litur-

gie, tâche ardue aujourd'hui, selon François, du fait d'une perte généralisée du sens même du symbole.

Au n° 31, le pape pose un dilemme aux sociétés "Ecclesia Dei" en affirmant qu'il « ne voit pas comment on peut dire que l'on reconnaît la validité du Concile (...) et ne pas accepter la réforme liturgique ». Il affirme dans le même numéro que « la problématique est avant tout ecclésiologique », parce que le rite nouveau est l'expression de la nouvelle ecclésiologie du Concile.

Ce point sera facilement concédé, mais c'est précisément tout le nœud de la question. Le pape affirme encore – toujours dans le même numéro qu'il « s'étonne qu'un catholique puisse prétendre » ne pas reconnaître la validité du Concile.

S'il s'agit de dire que le concile Vatican II a été légitimement convoqué, il n'y a pas de difficulté, mais s'il s'agit d'admettre, comme l'affirmait le pape Paul VI dans une lettre adressée à Mgr Marcel Lefebvre le 29 juin 1975, que ce Concile « ne fait pas moins autorité et est même sous certains aspects plus important que celui de Nicée », c'est impossible.

Comment un concile "pastoral", qui s'est refusé à tout enseignement infaillible et a enseigné des nouveautés incompatibles avec la Tradition peut avoir pareille prétention ? C'est toute la question.

Un constat d'échec

Le texte de François poursuit en « donnant des pistes » sur l'art de célébrer qui nécessite une formation renouvelée et approfondie de la liturgie afin de donner tout son éclat au rite réformé. Et le Pape de demander à tous les responsables d'aider à cette éducation « du saint peuple de Dieu » afin qu'il puisse puiser dans la « première source de la spiritualité chrétienne ».

Desiderio desideravi

Le 29 juin 2022, en la fête des saints Pierre et Paul, le Vatican a publié une lettre apostolique du pape Fran-



Comment garder la foi dans sa paroisse avec - ou plutôt malgré - la nouvelle messe ?

Ce n'est pas la première fois que l'ouvrage est remis sur le métier : la question de la formation liturgique occupe le devant de la scène du mouvement liturgique depuis des décennies. Pour quel résultat ? Une désertification accrue des « assemblées dominicales » et une ignorance toujours plus profonde de l'essence même de la liturgie. Sans compter les déviations qui tarissent pas.

Cette lettre sonne comme un constat d'échec qui doit paraître d'autant plus cuisant que la messe traditionnelle occupe de plus en plus de place et est devenue incontournable, ce qui exaspère le Pape régnant, comme il l'a lancé dans l'homélie de la messe du 29 juin : « s'il vous plaît, ne tombons pas dans le "retour en arrière", ce retour en arrière de l'Eglise qui est à la mode aujourd'hui ».

Une erreur fondamentale

Ce qui est le plus notable dans le texte de François, c'est l'attache-

ment aux principes équivoques du Concile, concernant notamment la participation active. Il faut bien comprendre que « participer activement » pour un fidèle signifie s'unir au Christ qui célèbre à travers l'action du prêtre, quoi qu'il fasse : qu'il serve la messe, qu'il chante, ou qu'il lise certains textes – dans le rite réformé. Il faut passer par une petite explication sur la notion de puissance.

Il faut distinguer la puissance active, celle qui peut réaliser par elle-même un résultat : la puissance musculaire, volontaire, artistique, etc. Et la puissance passive, qui consiste à recevoir quelque chose par la première : l'objet soulevé par les muscles, les membres mus par la volonté, ou la statue sculptée par l'artiste.

Il est vrai, comme le dit le Pape dans son texte, que les fidèles ont une activité, mais celle-ci est passive au sens précédent : c'est le Christ qui célèbre à travers le prêtre qui unit les fidèles au Christ par son action issue de la puissance

active qu'il est seul à posséder. Dix-mille fidèles sans prêtre ne sont rien dans l'ordre liturgique – il faudrait mettre à part le cas du mariage. Mais un prêtre seul célèbre avec toute l'Eglise.

La nouvelle ecclésiologie, particulièrement dans sa forme la plus poussée que François a promue, la synodalité, veut éparpiller le pouvoir sacré du sacerdoce – et par là il faut entendre le pouvoir de l'Eglise – et le répartir entre clergé et fidèle. Et par pouvoir sacré il faut entendre tout autant le pouvoir d'ordre que le pouvoir de juridiction.

Or, il est de droit divin que seul celui qui a reçu une participation du sacerdoce du Christ par le sacrement de l'ordre, peut exercer l'un ou l'autre pouvoir. C'est pourquoi tant la synodalité que le rite réformé ne peuvent que mener à l'échec.

Usquequo Domine ? « Jusqu'à quand, Seigneur ? »

Source : Fsspx.Actualités

Fruit d'une nouvelle messe ocuméniste : le cardinal Barbarin en communion avec une pasteure protestante.

Pères Congar et Chenu abritaient de leur aura intellectuelle tous ces travaux. L'aboutissement de ces efforts fut la fondation, en 1943, sous la présidence de Dom Beauduin, du Centre de pastorale liturgique, dont les travaux allaient être publiés par les éditions du Cerf. C'est encore Dom Beauduin qui met au point la méthode subversive :

- Faire découvrir et apprécier tous les aspects de la liturgie antique, et influencer la section historique de la Sacrée Congrégation des rites créée par Pie XI en 1930.
- Faire présenter toutes les requêtes de réformes par les évêques, et les avancer sous raison d'avantages pastoraux.

La préparation des réformes

L'encyclique *Mediator Dei* du 20 novembre 1947 n'allait pas décourager les réformateurs. L'admirable document que l'on ne se lasse pas de relire allait être habilement dépassé. C'est Mgr Martimort qui a noté la remarque de Dom Beauduin : « L'encyclique *Mediator Dei* a donné dans le monde le branle à un essor liturgique inouï. »

Une commission pontificale pour la réforme liturgique était créée en 1948. Présidée par le cardinal Micara, nous trouvons parmi ses membres le R.P. Fernando Antonelli dont la vie et l'œuvre viennent d'être retracées par Nicola Giampietro. Parmi les plus célèbres membres, notons le Père Agostino Bea, et surtout le secrétaire qui sera de toutes les commissions, Annibale Bugnini, directeur des Éphémérides liturgiques.

Eh oui déjà, Mgr Bugnini qui, dès juillet 1946, était invité aux réunions du CPL (Centre de Pastorale Litur-



gique), et qui confiait au Père Duployé sur le chemin du retour : « J'admire ce que vous faites, mais le plus grand service que je puisse vous rendre est de ne jamais dire à Rome un mot de tout ce que je viens d'entendre ».

Ce furent la réforme du jeûne eucharistique, puis celle de la Semaine sainte, et une réforme des rubriques et du bréviaire. Les experts romains ne réalisaient sans doute pas que toute réforme allait dans le sens des éléments les plus avancés du Mouvement liturgique, par le simple fait qu'elle ébranlait l'édifice. C'est ce qu'observait le Père Duployé en France : « Si nous parvenons à restaurer dans sa valeur première la vigile pascale, le Mouvement liturgique l'aura emporté ; je me donne dix ans pour cela ».

C'était justement en 1956, tandis que le Père Louis Bouyer répandait dans le grand public les thèses de Dom Casel. L'oratorien écrivait dans *La vie de la liturgie* : « Ainsi l'élément de "communion", écrit-il, signifie que l'Eucharistie est un repas, un repas de communauté dans lequel tous les participants sont rassemblés pour participer en commun à des biens communs. » Et un peu plus loin : « L'emploi de ces termes sacrificiels ne vient pas, comme on pourrait le supposer, de l'idée que la croix est représentée d'une certaine manière à la messe. Tout au contraire, les données histo-

riques nous conduisent plutôt à penser que l'Église en est arrivée à appliquer habituellement à la croix la terminologie sacrificielle parce que l'on comprenait que la croix est au cœur du sacrifice offert par l'Église dans la célébration eucharistique. » L'action de grâces, telle que la comprend l'oratorien, nous laisse déjà entrevoir les modifications de l'offertoire que nous savons : « C'est une action de grâces à Dieu pour tous ses dons, écrit-il, qui inclut en une seule perspective tout l'ensemble de la création et de la Rédemption, mais qui prend toujours comme point de départ le pain et le vin, représentatifs de toutes les choses créées, et dont la consommation est l'occasion effective du repas comme de la célébration qui y est attachée. » Le mémorial envisagé dans sa relation à la Parole de Dieu permet au Père Bouyer d'écrire, dans la tradition ouverte par Dom Pius Parsch : « La célébration eucharistique tout entière est aussi un mémorial (...) Il y a une connexion nécessaire entre les deux parties de la synaxe chrétienne, entre les lectures de la Bible et le repas. Car les lectures conduisent au repas (...) Et les lectures sont indispensables au repas, pour nous montrer de quelle manière il faut l'envisager, non pas comme un événement d'aujourd'hui qui vaudrait par lui-même, mais comme un événement qu'on ne peut comprendre que par référence à une action décisive accomplie une fois



La nouvelle messe doit permettre « d’embrasser pleinement la présence réelle du Christ dans son Eglise ».

pour toutes dans le passé. Cette considération nous amènera, le moment venu, à voir que toute la messe n’est qu’une seule liturgie de la Parole, qui a commencé par parler à l’homme, qui lui a parlé de façon de plus en plus intime, qui finalement lui a parlé au cœur en tant que Parole faite chair, et qui maintenant, du cœur même de l’homme, s’adresse à Dieu le Père par l’Esprit. » « Il est évident, ose-t-il encore écrire, que cette notion équilibrée de la célébration eucharistique peut nous permettre d’embrasser pleinement la présence réelle du Christ dans son Eglise. En un mot, nous ne devons pas concentrer notre contemplation exclusivement sur le pain et le vin sacramentels mais aussi bien sur deux autres réalités (...) Sa présence en tant que grand-prêtre de toute la hiérarchie. D’autre part, le Christ doit finalement être présent dans tout le corps de l’Eglise, car l’Eglise ne jouit de la présence eucharistique que pour être faite une dans le Christ et avec le Christ, par la célébration eucharistique, et spécialement par la consommation de celui-ci dans le repas sacré. » C’est dans la liturgie juive que le Père Bouyer trouve cette « conception

équilibrée de la célébration eucharistique ». La liturgie des repas sacrés lui fournit la formule eucharistique idéale : « Béni, sois-tu, Seigneur notre Dieu, roi de toute éternité, qui as fait produire le pain à la terre ; Béni, sois-tu, Ô Seigneur notre Dieu, roi de toute éternité, qui as créé le fruit de la vigne. » Là encore, redisons-le, les studios Lercaro-Bugnini qui ont réalisé la nouvelle messe ont trouvé leur scénario dans les ouvrages du Mouvement liturgique des années 1950-1960. Le nouvel offertoire n’est que la reprise des bénédictions juives tant vantées par le Père Bouyer. L’année 1956 connaît également la fondation de l’Institut supérieur de liturgie de Paris, dirigé par Dom Bernard Botte avec, pour sous-directeur, le Père Gy et pour secrétaire, l’abbé Jounel. C’était aussi l’époque des réunions internationales d’études liturgiques qui réunissaient chaque année l’intelligentsia liturgique du monde entier.

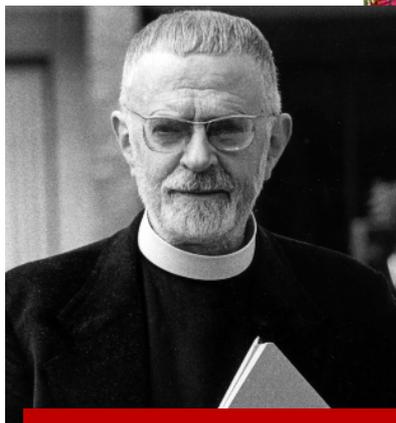
Vers le concile Vatican II

La mort de Pie XII et l’élection de Jean XXIII furent une explosion de joie dans les milieux du Mouvement

liturgique : « S’ils élaient Roncalli, tout serait sauvé : il serait capable de convoquer un concile et de consacrer l’œcuménisme » confiait Dom Beauduin au Père Bouyer. En attendant le concile, Jean XXIII se contenta de faire aboutir les travaux de la commission pour la réforme de la liturgie, fondée en 1948. L’ensemble était très en retrait des aspirations des leaders du Mouvement qui attendaient avec impatience le concile. Ce fut le motu proprio « Rubricarum instructum » du 25 juillet 1960 qui entra en vigueur le 1er janvier 1961.

Et c’est sans doute ici le lieu de citer l’ouvrage de Dom Adrien Nocent, professeur à Saint-Anselme de Rome et lauréat de l’Institut liturgique de Paris : L’avenir de la liturgie. Ce livre montre l’état des travaux des réformateurs de l’ombre à cette époque. Don Nocent y énonce tout d’abord le principe et fondement du culte nouveau : « Une grande variété de célébrations serait donc permise autour du noyau central toujours respecté et qui serait célébré seul aux jours simples ». L’autel doit être face au peuple, sans nappe en dehors des célébrations, les prières de prépara-

tion doivent être simplifiées, les lectures multipliées, la prière universelle restaurée. L'offertoire, après le Credo récité seulement le dimanche, est très raccourci. Le célébrant ne fait qu'élever les oblats en silence. Le calice est posé à droite de l'hostie, la pale facultative, l'encensement rapide. Le lavabo n'a lieu que si le célébrant a les mains sales, car il faut éviter ce symbolisme facile et sans intérêt majeur. L'*Orate fratres* est récité à voix haute, ainsi que la secrète. Le Canon est dépouillé de toute prière d'intercession, des *per Christum Dominum nostrum*, moins de signes de croix et de génuflexions, Canon récité à haute voix, même en langue vernaculaire, *Pater* récité par tous ; on se serre la main à l'*Agnus Dei*, pendant lequel a lieu la fraction de l'hostie. La fraction de toutes les hosties a lieu à partir du même pain ordinaire. Communion sous les deux espèces, debout et dans la main. Bénédiction, *Ite missa est*, plus de dernier évangile, ni prières de Léon XIII. Notre réformateur passe ensuite en revue tous les sacrements et propose également des réformes qu'il nous serait trop long de reprendre ici, mais qui sont en substance les sacrements réformés de l'Église conciliaire. Pendant ce temps, se préparait le document de Vatican II sur la liturgie. Il est regrettable, à notre avis, que le cardinal Stickler n'émette aujourd'hui aucune réserve sur ce texte du concile. Certes, de tous les schémas préparatoires du concile, le seul à ne pas avoir été repoussé fut celui sur la liturgie. C'est que l'aile progressiste ne pouvait qu'être satisfaite d'un texte dont l'auteur principal était le Père Bugnini, c.m., secrétaire de la Commission préparatoire de liturgie. Citons les noms de quelques membres de cette commission : Dom Capelle, Dom Botte (il avait soixante-dix ans en 1963), le chanoine Martimort, l'abbé Hänghi (futur évêque de Bâle, alors professeur à Fribourg en Suisse), le Père Gy, l'abbé Jounel. Le président



Le Père Louis Bouyer est à l'origine du nouvel offertoire, qu'il a repris d'un bénédicité juif.



de cette commission était le vieux cardinal Gaetano Cicognani, qui s'opposa de toutes ses forces à ce schéma qu'il jugeait très dangereux. Le projet de schéma, pour être présenté dans l'aula conciliaire, devait être revêtu de la signature du cardinal... Jean XXIII l'obligea à le signer : « *Plus tard, écrit le Père Wiltgen, un expert de la commission pré-conciliaire de liturgie affirma que le vieux cardinal était au bord des larmes, qu'il agitait le document en disant "On veut me faire signer ça, je ne sais que faire". Puis il posa le texte sur son bureau, prit une plume et signa. Quatre jours plus tard, il était mort.* »

C'est le 22 octobre 1962 que ce schéma préparatoire fut présenté dans l'aula conciliaire, et c'est le 4 décembre 1963 que le nouveau pape Paul VI promulgua la constitution *Sacrosanctum concilium*. Elle avait été approuvée par 2 151 voix contre 4 ! Pour une étude détaillée de cette constitution, nous renvoyons nos auditeurs aux ouvrages de MM. Pierre Tilloy et Jean Vaquié. Nous résumons simplement ici, à leur suite, les caractéristiques de cette constitution :

1. Elle est une loi cadre, c'est-à-dire qu'elle énonce seulement les grandes lignes d'une doctrine liturgique dont le *Consilium* et les commissions liturgiques nationales et diocésaines s'inspireront pour élaborer

la nouvelle liturgie (a. 44-45).

2. Elle inaugure une transformation fondamentale de la liturgie ; en particulier, elle annonce la révision du rituel de la messe (a. 50), un nouveau rite de la concélébration (a. 58), la révision des rites du baptême (a. 66), de la confirmation (a. 71), de la pénitence (a. 72), des ordinations (a. 76), du mariage (a. 77), des sacramentaux (a. 79), etc.

3. Elle constitue un compromis entre le traditionalisme et le progressisme qu'elle cherche à équilibrer l'un par l'autre. Pour satisfaire la majorité traditionaliste sans principe ferme, on respectera les principes fondamentaux de la liturgie, mais sans aucune application pratique. Pour la minorité progressiste agissante, on assurera l'évolution ultérieure dans le sens du progressisme. Cela en particulier pour les questions si importantes des rapports culte-pédagogie dans la liturgie (a. 33), et de l'emploi du latin (a. 36, 54, 101).

Telle est donc la constitution *Sacrosanctum concilium* : « *Une loi cadre, inaugurant une transformation fondamentale, écrit M. Vaquié, et s'inspirant de deux doctrines contradictoires, ainsi se présente la constitution liturgique du 4 décembre 1963.* »

Les étapes d'une agonie

Ainsi le vœu de Jean XXIII, émis en



Le Père Bugnini avec le cardinal Gaetano Cicognani.

1960, était-il réalisé, les Pères du Concile s'étaient prononcés sur les principes fondamentaux concernant la réforme liturgique. La révolution liturgique était engagée ; la nouvelle liturgie issue de la constitution allait être didactique, évolutive, démocratique et libre. Restait à mener à bien cette réforme ; le pape Paul VI allait y consacrer toutes ses énergies, soutenant sans cesse le parti ultraréformiste contre l'aile traditionaliste dans l'interprétation de la constitution. Acceptée par une bonne majorité d'évêques fidèles, mais manquant de convictions ou, tout au moins, de connaissances liturgiques, la constitution conciliaire sur la liturgie va servir à la destruction de la liturgie catholique. Mais voyons les étapes

de cette agonie. La machine mise en branle aboutira au *Novus Ordo Missae*.

Le 25 janvier 1964, Paul VI, par le motu proprio *Sacram liturgiam*, met en application immédiate certaines dispositions de la constitution et annonce la création d'une commission spéciale chargée de mettre en application cette constitution. Le 29 février 1964, le pape crée le *Consilium ad exsequendam constitutionem de sacra liturgia* ; il en confie les postes aux éléments les plus avancés du Mouvement liturgique, en particulier la présidence au cardinal Lercaro et

le secrétariat au Père Bugnini. Le *Consilium* peut très exactement être comparé au Comité de salut public de la Révolution française ; il va fonctionner, jusqu'en 1969, comme un véritable tribunal d'exception, déposant la Sacrée Congrégation des Rites de presque tous ses pouvoirs. Paul VI intervient personnellement le 20 octobre 1964 et le 7 janvier 1965 pour soutenir le *Consilium* alors en conflit avec la Congrégation romaine. Laissons Dom Botte nous expliquer la structure de cet organe révolutionnaire : « Le Conseil, écrit-il, était constitué de deux groupes différents. Il y avait tout d'abord une quarantaine de membres proprement dits – pour la plupart cardinaux ou évêques – qui avaient voix délibérative. Ensuite, il y avait le groupe des consultants, beaucoup plus nombreux, chargés de préparer le travail. Les séances se tenaient le plus souvent au palazzo Santa Marta, derrière la basilique Saint-Pierre, dans la grande salle du rez-de-chaussée. »

Plusieurs experts étaient groupés et travaillaient ensemble, sous la direction d'un *relator*. Dom Botte fut chargé de la révision du premier tome du pontifical, et nous lui devons, en grande partie du moins, la disparition des ordres mineurs ainsi que le nouveau rituel des ordinations et le nouveau rite de la confirmation.



Le concile Vatican II a rêvé d'une liturgie didactique, évolutive, démocratique et libre : celle qui vida les églises.



Mgr Le Stang,
évêque
d'Amiens.
Comment
redonner la
foi aux jeunes
sans la messe
de toujours ?



Mgr Wagner, directeur de l'Institut liturgique de Trèves, fut le relator du groupe chargé de la réforme de la messe, dont les membres les plus actifs furent : le professeur Fischer, Mgr Schnitzler, le Père Jungmann, le Père Louis Bouyer, le Père Gy, Dom Vaggagini et Dom Botte.

Le 26 septembre 1964, le *Consilium* autorise l'usage facultatif de la langue vulgaire dans tous les rites sauf la préface et le Canon de la messe ; le psaume *Judica me* et les prières après la messe disparaissent, de nombreuses rubriques de la messe sont modifiées et, enfin, pour la première fois, des pouvoirs liturgiques sont confiés aux conférences épiscopales. Le décret entra en vigueur le 7 mars 1965. La révolution se radicalise encore, le 4 mai 1967, avec l'instruction *Tres abhinc*, qui autorise la récitation du Canon de la messe à haute voix et en langue vulgaire. Mais cela ne suffisait pas aux novateurs, la messe tridentine, même mutilée et réformée, demeurerait un obstacle à l'œcuménisme, à ce christianisme universel tant désiré. Le cardinal Lercaro et le Père Bugnini, qui n'avaient pas perdu leur temps depuis le Concile, avaient réussi en trois ans à mettre au point une nouvelle liturgie de la messe, conforme en tous points aux desiderata du Mouvement liturgico-œcuménique. La quintessence de l'hérésie anti-liturgique allait voir le jour. On bapti-

sa ce culte nouveau messe normative, et on le présenta aux évêques réunis à Rome en synode le 14 octobre 1967. Voici la relation que le *Courier de Rome* donna de l'événement : « Une "première" à la chapelle Sixtine : c'est de la messe normative, montée dans les studios de la commission Lercaro-Bugnini, dont nous voulons parler. Par une délicate attention, les producteurs avaient tenu, avant de soumettre leur invention au vote du synode, à exécuter devant eux une représentation générale. Il fallait "tester". On avait expliqué, avant de tourner, aux 183 prélats qu'ils devaient s'imaginer jouer le rôle de paroissiens assistant à la nouvelle messe, active, consciente, communautaire, simplifiée. Six séminaristes feraient la schola cantorum, un lecteur lirait les deux plus une lectures, et le Père Annibal Bugnini lui-même se dévouerait pour célébrer et prononça l'homélie. Cette "messe normative" serait appelée à remplacer celle que saint Grégoire le Grand, saint Thomas d'Aquin, saint Philippe de Néri, Bossuet, le Curé d'Ars ont célébrée sans jamais se douter qu'ils célébraient une messe passive, inconsciente, individualiste et compliquée. La messe normative supprime le Kyrie, le Gloria et l'offertoire. Elle pulvérise le Confiteor. Elle glisse sur l'intercession des saints, sur le souvenir des âmes du purgatoire, sur tout ce qui exprime l'offrande personnelle du prêtre humain. Elle propose quatre

canons de rechange. Elle corrige les paroles de la consécration. Et, bien entendu, elle remplace le latin par l'idiome national. A fin de lever tout doute dans l'esprit de nos lecteurs, nous devons préciser que cette messe "expérimentale" voulait être une messe véritable, un vrai sacrifice, avec présence réelle de la Victime sainte du Calvaire. »

Les évêques refusèrent cette messe lors du vote du 27 octobre 1967. A la question : « La structure générale de la messe dite normative, telle qu'elle a été décrite dans le rapport et la réponse, a-t-elle l'accord des Pères ? », les réponses furent : Placet : 71 ; non Placet : 43 ; Placet *juxta modum* : 06 ; abstentions : 8. L'échec relatif de la *Missa Normativa* ne découragea pas le *Consilium*... Le pape mettrait son autorité dans la balance. En effet, le 3 avril 1969, Paul VI proclamait la constitution apostolique *Missale romanum* par laquelle il réformait le rite de la messe et introduisait de force la messe normative à peine retouchée. Le 6 avril 1969, la Sacrée Congrégation des Rites promulguait le *Novus Ordo Missae*, avec son *Institutio generalis* ; le nouveau missel devait entrer en vigueur le 30 novembre 1969.

Le *Consilium* avait mené à terme la révolution liturgique, il pouvait disparaître. Le 8 mai 1969, Paul VI, par la constitution apostolique *Sacra rituum congregatio*, substitua à l'antique Congrégation des Rites deux nouvelles congrégations intitulées, l'une pour la Cause des Saints, l'autre pour le Culte Divin, cette dernière héritant des compétences de l'ancien dicastère et absorbant le *Consilium*. Le préfet de la Congrégation pour le Culte Divin était le cardinal Gut, le secrétaire, l'âme damnée de cette réforme, Annibal Bugnini.

Notons au passage le jugement très modéré du Père Antonelli sur le Père Bugnini : « Je pourrais dire beaucoup de choses sur cet homme, toujours soutenu par Paul VI. Je ne voudrais pas me tromper, mais la lacune la



Mgr Lefebvre restera dans l'Histoire de l'Église comme l'évêque qui sauva la messe catholique face à Paul VI et Mgr Bugnini.

plus notable chez le Père Bugnini est le manque de formation et de sensibilité théologiques. Manque et lacune grave, parce que dans la liturgie chaque parole et chaque geste traduisent une idée qui est une idée théologique. J'ai l'impression qu'il y a eu beaucoup trop de concessions, surtout en matière de sacrements, à la mentalité protestante. Non pas que le Père Bugnini ait fait lui-même ces concessions, non en fait, il ne les a pas créées ; mais il s'est servi de beaucoup de monde, et je ne sais pas pourquoi, il a introduit dans le travail des gens habiles, mais de coloration progressiste. Et, ou il ne s'en est pas rendu compte, ou il n'a pas résisté, comme il aurait dû résister à ces tendances. »

Grâce à Dieu, les réformateurs étaient allés un peu loin, et un peu vite, ce qui entraîna la salutaire réaction traditionaliste. Saisissant enfin où on les menait, les catholiques fidèles réagirent. Le 3 septembre 1969, les cardinaux Ottaviani et Bacci écrivirent à Paul VI leur célèbre lettre ouverte, présentant au pape le Bref examen critique du *Novus Ordo Missæ*. À partir de cette date, la résis-

tance catholique allait devenir ce que l'on sait, grâce surtout à la fermeté et au zèle intrépide de Mgr Lefebvre.

Démasqué par cette lettre ouverte, le Père Bugnini annonça le 18

novembre 1969 une nouvelle rédaction de *l'Institutio generalis*, « pour une meilleure compréhension pastorale et catéchistique » ; nouvelle rédaction qui demeure aussi mauvaise que la première, et qui laisse inchangé le rite lui-même. De son côté, les 19 et 26 novembre, Paul VI s'efforça de tranquilliser les fidèles. Déjà, le 20 octobre 1969, la Congrégation pour le Culte Divin avait publié l'instruction *De constitutione missale romanum gradatim ad effectum deducenda* par laquelle l'introduction du N.O.M. était reportée au 28 novembre 1971, et latitude était laissée aux conférences épiscopales de fixer une date ultérieure. On sait que plusieurs évêques européens profitèrent de cette occasion pour déclarer interdite la messe traditionnelle. Le pape Paul VI ne déclara-t-il pas la même chose au Consistoire de mai 1976 ?

Le moteur d'une plus ample révolution

C'est donc avec la promulgation du *Nouvel Ordo Missæ* que nous achevons notre étude du Mouvement

liturgique. Cette Nouvelle Messe est, en effet, comme la synthèse de toutes les erreurs et déviations de ce grand courant d'idées. Brisés par saint Pie X, les modernistes ont compris qu'ils ne pouvaient pénétrer l'Église par la théologie, par un exposé clair de leurs doctrines. Ils ont utilisé la notion marxiste de praxis, et ont compris que l'Église pourrait devenir moderniste par l'action, par l'action sacrée par excellence qu'est la Liturgie. La révolution utilise toujours les forces vives d'un organisme, elle les investit peu à peu et, finalement, les fait servir à la destruction du corps à abattre. C'est le processus bien connu du cheval de Troie. Le Mouvement liturgique de Dom Guéranger, de saint Pie X et des monastères belges, au moins à leurs origines, était une force considérable dans l'Église, un moyen prodigieux de rajeunissement spirituel, qui d'ailleurs produisit de bons fruits. Le Mouvement liturgique était donc le cheval de Troie idéal pour la révolution moderniste. Il fut facile à tous les révolutionnaires de se cacher à l'intérieur de cette grande carcasse... Avant *Mediator Dei*, qui se souciait de liturgie dans la hiérarchie catholique ? Quelle vigilance apportait-on à déceler cette forme particulièrement subtile de modernisme pratique ?

C'est ainsi que, dès les années 1920, et surtout pendant et après la deuxième guerre mondiale, le Mou-

vement liturgique est devenu « l'égoût collecteur de toutes les hérésies ». Dom Beauvuin privilégia tout d'abord de façon excessive l'aspect pédagogique et apostolique de la liturgie, il conçut ensuite l'idée de la faire servir au Mouvement œcuménique auquel il se dévoua corps et âme. Dom Parsch lia le Mouvement au renouveau biblique. Dom Casel en fit le véhicule d'un archéologisme forcené et d'une conception toute personnelle du Mystère chrétien. Ces premiers révolutionnaires furent largement dépassés par la génération des néo-liturges des divers CPL.

Après la deuxième guerre mondiale, le Mouvement était devenu une force que plus rien n'arrêterait. Protégés en haut lieu par d'éminents prélats, les néo-liturges investirent peu à peu la Commission de réforme de la liturgie, fondée par Pie XII, ils influencèrent les réformes élaborées par cette commission, à la fin du pontificat de Pie XII et au début de celui de Jean XXIII. Déjà maîtres, grâce au pape, de la Commission pré-conciliaire de liturgie, les néo-liturges firent accepter aux Pères du concile un document contradictoire et plein d'ambiguïté, la constitution *Sacrosanctum concilium*. Le pape Paul VI, le cardinal Lercaro et le Père Bugnini, eux-mêmes membres très actifs du Mouvement liturgique italien, dirigèrent les travaux du *Concilium*, qui aboutirent à la promulgation de la nouvelle messe.

Ce rite nouveau reprend à son compte toutes les erreurs émises depuis le commencement des déviations du mouvement. Ce rite est œcuménique, archéologique, communautaire, démocratique, presque totalement désacralisé ; il se fait aussi l'écho des déviations théologiques modernistes et protestantes : atténuation du sens de la présence réelle, diminution du sacerdoce ministériel, du caractère sacrificiel et surtout propitiatoire de la messe. L'eucharistie y devient une agape communautaire,

bien plus que le renouvellement du sacrifice de la croix. Par ce rite nouveau, les modernistes et les révolutionnaires de toute espèce, veulent transformer la foi des fidèles. Mgr Dwyer l'avouait, dès 1967 : « La réforme liturgique est, déclarait-il, dans un sens très profond, la clé de l'aggiornamento. Ne vous y trompez pas, c'est là que commence la révolution. » Déjà, en 1965, Paul VI n'avait pas caché ses intentions aux fidèles : « Vous prouvez par là, leur disait-il, que vous comprenez comment la nouvelle pédagogie religieuse, que veut instaurer la présente rénovation liturgique, s'insère pour prendre la place de moteur central dans le grand mouvement inscrit dans les principes constitutionnels de l'Église de Dieu. »

Aussi donc, cela est sûr, la révolution et le modernisme ont pénétré la Cité de Dieu par la liturgie. Le Mouvement liturgique a été le cheval de Troie au moyen duquel les disciples de Loisy ont occupé l'Église.

Conclusion

Et je voudrais, pour conclure cette trop longue conférence, vous citer le jugement que Mgr Lefebvre portait sur cette nouvelle messe. Nous étions au début du pontificat de Jean-Paul II, je me permettais de demander à Mgr Lefebvre si nous ne pourrions pas parler de liturgie dégradée pour entamer un dialogue avec les autorités romaines. Il me répondit dans une lettre inédite du 17 avril 1979 : « Quant à l'expression de "liturgie dégradée", je trouve qu'elle ne répond pas à la réalité, elle est trop faible. L'influence protestante et moderniste a rendu ces messes dangereuses pour la foi. C'est pourquoi je préfère dire qu'elles sont empoisonnées. C'est ce que

j'ai dit à l'ex Saint-Office. Il est de plus en plus évident que la réforme liturgique a pour résultat de communiquer l'esprit protestant sur le sacerdoce, sur la messe, sur l'Eucharistie, sur l'Église, sur les vérités dogmatiques et morales, sur l'Écriture sainte, sur l'œcuménisme et la liberté religieuse. Que d'assister à la nouvelle messe dite avec dévotion une fois ou deux par an ne produise pas cet effet, c'est évident. Mais je suis persuadé qu'une assistance régulière même une fois par mois est très nocive, car la résistance au poison diminue dès lors qu'on accepte cette fréquence ! Nous sommes obligés en conscience d'être très fermes à ce sujet. Les réformateurs savent qu'ils ont eu tort, ils constatent comme nous les effets. Tenir ferme dans le refus de ces réformes est un devoir et le seul remède pour la restauration de l'Église et le salut des âmes. »

✘ **Abbé Didier Bonnetterre**

M. l'abbé Bonnetterre, prêtre de la Fraternité Saint-Pie X à Nantes de 1982 à 2004.



D'où vient l'eugénisme ?

Les récentes évolutions, passées ou prévues, concernant l'avortement ou l'euthanasie sont à rapprocher d'une notion plus large qu'il est nécessaire à un catholique de connaître.

L'eugénisme peut être défini comme une théorie et une pratique visant à l'amélioration biologique des races humaines par sélection artificielle. Si la notion est ancienne, le mot est assez récent. Il a été créé en 1883 par Francis Galton, cousin et disciple de Darwin, à partir du préfixe grec *eu* qui signifie « bien » et de *genos*, signifiant descendance ou race : l'eugénisme permet d'être « bien né ». D'autres termes avaient été proposés au XIX^e pour exprimer cette idéologie, notamment *viriculture* ou *sélectionnisme*, *aristogénisme*...

Le mot traite en général des problèmes de population, soit *quantitatifs* avec des mesures positives (interdiction de l'avortement, allocations familiales) ou négatives (contraception, stérilisation forcée...) soit *qualitatifs*, qui rejoint plus la définition de l'eugénisme, portant des mesures pour améliorer l'hérédité. On peut distinguer dans ces mesures l'**eugénisme positif**, qui a pour fin de favoriser la naissance des plus aptes, et l'**eugénisme négatif**, qui au contraire limite la multiplication des « inaptes ».

On peut résumer l'histoire de l'eugénisme mondial à quatre phases principales, qui nous permettent d'en découvrir le fondement et la dynamique.



Simone Veil inaugure à Nantes le centre d'avortement de l'Hotel-Dieu.

I/ Tout d'abord, l'eugénisme a été une réalité dans les sociétés antiques, tant dans la pratique que dans la théorie.

En effet, la fine fleur des philosophes grecs a proposé explicitement cette notion comme fondement de la Cité, avec un but politique, le bien commun. Platon, dans *La République*, propose une cité idéale où la famille est inexistante mais où tout est en commun, les biens comme les personnes, en vue de l'Etat, dont l'enfant est la propriété. Le but est à la fois quantitatif, pour viser à la stabilité du nombre de citoyens, et qualitatif, pour assurer la stabilité des classes sociales au sein de la cité, tout en s'assurant que les meilleurs puissent avoir plus d'enfants : plus de femmes pour les héros et moins de tâches fatigantes pour les femmes des castes supérieures. Aristote est moins idéaliste mais reprend l'idée platonici-

enne de stabilité de la population, principalement pour des questions économiques (lutte contre la misère et la criminalité) et pour une raison politique : une cité devient ingouvernable quand elle a trop de citoyens.

Tout cela n'est pas que théorie, ni limité à un eugénisme positif, car ces deux philosophes, qui s'écartent ici du droit naturel, revendiquent un eugénisme négatif. Sparte est la cité connue pour être la cité la plus expéditive, étant centrée sur une caste guerrière limitée à 9 000 citoyens. Les enfants jugés trop peu robustes sont éliminés, et ceci n'est pas un choix des parents mais d'un conseil des anciens. Le père de famille romain pouvait également éliminer son fils, par exemple en cas de mauvaise constitution physique, mais il fallait l'aval de cinq de ses voisins. Cependant en cas de difformité évidente, la loi romaine pouvait faire un devoir au père de tuer son enfant.

**Saturne dévorant l'un de ses fils.
(Rubens, 1636, Musée du Prado)**

Dans cette société antique, l'esprit contraceptif règne, et l'avortement pouvait être très fréquent. Platon y est favorable, pour le bien commun, Aristote plus nuancé, mais bien qu'il soit interdit par certaines civilisations pour assurer un maximum de soldats (à Rome ou en Assyrie par exemple), la pratique en est courante. Autre élément, « l'exposition » qui consiste en un abandon de nouveau-né, soit pour éviter un coût d'éducation vu comme trop important, soit pour éviter de partager l'héritage, soit car c'est une fille, comme en Chine actuelle...

Malgré l'éclat de sa civilisation, l'Antiquité n'a donc pas brillé dans ce domaine, et dans un empire romain décadent, au milieu des invasions barbares, l'Église a restauré le droit naturel et a procédé à une révolution morale qui, centrée sur la famille, va protéger l'enfant à naître. Notons que le changement existe dès Constantin, par une législation protectrice de l'enfant. En 374, Valentinien Ier condamne à la peine capitale les coupables d'infanticide ou d'exposition. Toute l'époque de la civilisation chrétienne fera taire l'eugénisme.

II/ Seconde phase, la Renaissance fait

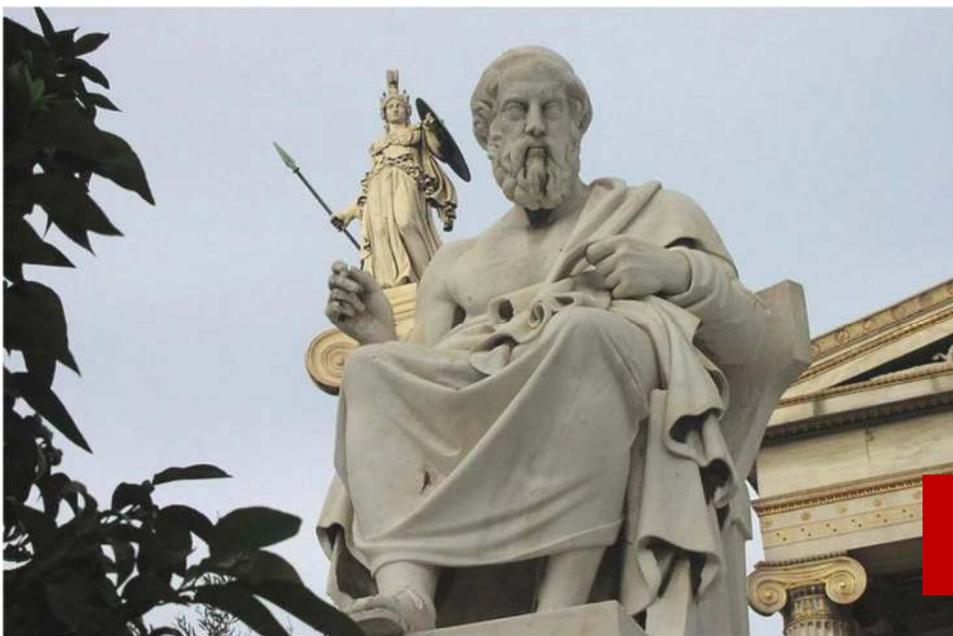
naître l'eugénisme post-chrétien.

Cela avec un Montaigne ou un Rabelais prônant la sélection des meilleurs, avec les utopistes comme la fameuse *Utopie* de Thomas More, ou encore la *Nouvelle Atlantide* de Francis Bacon, pour qui « la constitution de couples doit être affaire d'État... ayant pour but la création d'une race forte et intelligente », mais le christianisme ambiant limite ces idées au livres et aux discours. Le XVIII^e finissant relance cette idéologie. En Suède, le mariage des épileptiques est ainsi interdit en 1757, on se cantonne à l'ordre médical. La période révolutionnaire ne sera pas oubliée et vise des raisons politiques, avec Condorcet (1743-1794) dans son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. Le pasteur protestant Malthus (1766-1834) publie en 1798 *L'Essai sur le principe des populations*, qui affirme « qu'il est dans la nature des choses que les riches ne puissent aider indéfiniment les pauvres » et que la croissance arithmétique des ressources naturelles ne pourra pas suivre la croissance géométrique de la population : l'intendance ne suivra pas, il faut donc limiter les naissances, surtout celle des pauvres ! Les guerres européennes, révolutionnaires et napoléoniennes vont mettre une parenthèse à ces idées, car il faut des soldats face à l'ennemi.

III/ Troisième étape au XIX^e siècle, avec la création du mot, la publication de *L'origine des espèces* par Darwin en 1859, la découverte de la génétique par Mendel en 1865.

C'est une sorte de technoscience qui se met en place, accompagné d'un néo-malthusianisme particulièrement basé sur l'étude des races, comme le montre *L'essai sur l'inégalité des races humaines* de Gobineau en 1851. Des ligues néo-malthusiennes se répandent partout, elles sont reconnues officiellement. Leonard Darwin, de la famille de Charles, en est le leader et va être anobli en 1909. Un lien se crée avec les mouvements féministes qui réclament le « Birth Control » en créant des associations pour diffuser cette idéologie, qui vont fusionner et s'appeler en 1939 la tristement célèbre *association de Planning familial*. Notons que les eugénistes deviennent de farouches anti-chrétiens mais s'opposent en même temps au credo de la République, puisque l'anthropologue français Vacher de Lapouge veut remplacer la devise révolutionnaire par « Déterminisme, Inégalité, Sélection ».

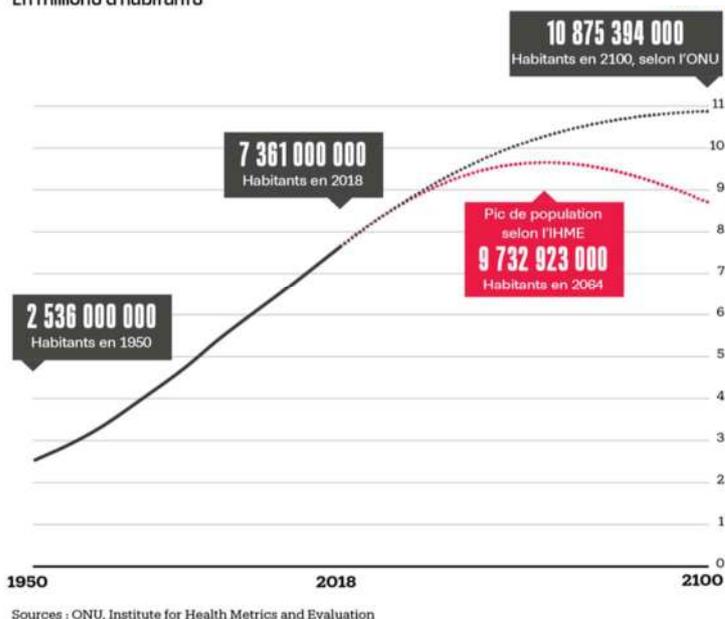
Les nuances existent dans cette famille d'idées. Remarquons ainsi deux courants parmi ces idéologues, un courant conservateur, avec Francis Galton, qui semble utiliser sa « science » pour favoriser le maintien de l'ordre social, et un courant réformiste. Ce dernier, lié aux milieux progressistes ou socialistes, défend au contraire « l'homme nouveau » fondé sur des bases biologiques, se base sur une logique révolutionnaire et défend le féminisme. Une évolution se dessine également dans la volonté des moyens engagés : au début, Galton se basait sur la liberté et l'éducation des personnes pour parvenir à ses fins. Puis lui-même et une majeure partie des eugénistes vont demander une



Dans la République de Platon, tout enfant est la propriété de l'Etat.

La population mondiale d'ici à 2100

En millions d'habitants



intervention de l'État, notamment pour éradiquer les cas pathologiques les plus graves.

Nous arrivons ainsi, à partir de 1910, à une application concrète et politique de ces théories. De nombreux politiciens se montrent favorables à cette notion, comme Lord Balfour (de la déclaration de 1917) ou Churchill en Angleterre. Les politiciens français vont peu s'y intéresser car il faut surtout une politique nataliste quantitative pour faire face à l'Allemagne, mais on favorise l'hygiénisme. Par contre, les deux prix Nobel de médecine de 1912 et 1913, Alexis Carrel et Charles Richet sont des promoteurs de l'eugénisme. Carrel, médecin agnostique qui s'est tourné vers le christianisme en étant témoin d'un miracle à Lourdes, soutient en effet ces thèses dans son ouvrage *L'homme cet inconnu*, où il est partisan de l'élimination des tarés et anormaux.

Mais Carrel n'est que le reflet de la pensée des pays, notamment protestants, où la pratique eugénique s'est instaurée avant la seconde guerre mondiale. D'abord aux Etats-Unis où les Etats ont progressivement voté des lois de stérilisation (criminels récidivistes, malades) : l'Indiana dès 1907, suivi par la Californie, le Connecticut... De 15 états en 1917, ils étaient 33 à avoir adopté de tels dispositifs

en 1950. En Europe, la Suisse vote des textes du même acabit en 1928, le Danemark en 1929, Norvège et l'Allemagne nazie en 1934, Finlande et Suède en 1935... La Seconde guerre mondiale a mis un terme à cette mode, mais pas à toutes les pratiques, ainsi les dernières stérilisations semblent être intervenues en Suède en

1976, la loi de stérilisation n'est abolie dans le canton de Vaud qu'en 1985.

IV/ Enfin, à l'époque actuelle, nous vivons la quatrième phase du schéma.

Si le mondialisme et l'anti-nazisme semblent avoir vaincu l'idée eugénique, voyons qu'il n'en est rien car on constate à la fois un maintien du néo-malthusianisme au niveau mondial, et plus récemment un retour de cette mentalité par une génétique médicale.

Tout d'abord, les institutions internationales font preuve d'un malthusianisme évident, comme l'ONU qui a toujours prôné la régulation des naissances. Le but officiel est le développement des pays pauvres, ainsi que la sauvegarde de la planète. Ce fut une mode en 1973-1974, avec l'idée de décroissance. Ces idées sont utilisées, pour ne pas dire manipulées, à des fins politiques. En France par exemple pour faire passer la loi sur l'avortement. Écoutons le rapport du Grand-Orient de France en 1974 : « La croissance démographique, ... portera bien avant la fin du siècle prochain la population à des chiffres tels que la vie deviendra impossible sur terre. C'est à cette menace qu'il faut parer pendant qu'il est temps encore, et c'est justement ce à quoi peuvent viser contraception et avortement ».

Au niveau des organisations internationales, il est clair que les Etats-Unis veulent maintenir leur impérialisme en limitant la population des pays en développement.

Ce néo-malthusianisme ambitionne concrètement un niveau de consommation élevé, et l'idée majeure de ce courant consiste à un maintien ou un accroissement à tout prix de la « qualité de vie », qui a remplacé l'idéal de la race. On veut des êtres en bonne santé, peu importe qu'ils soient blancs ou noirs s'ils sont efficaces et s'ils ne sont pas une charge pour la société.

Le Retour de l'Eugénisme (1992) est le titre de l'ouvrage de Troy Duster, qui illustre ce cet eugénisme beaucoup plus actuel, non plus d'Etat mais domestique, où les individus eux-mêmes utilisent les nouveaux moyens technologiques. Les couples américains peuvent ainsi choisir la couleur des yeux ou des cheveux de leur futur enfant, moyennant finance. Ceci est vrai en Occident, où le transhumanisme permet de dépasser l'eugénisme puisqu'on vise non un homme sélectionné, mais un homme augmenté, quitte à utiliser des membres artificiels. Cependant, il faut noter que le retour de l'étatisme se dessine. Ainsi la Chine, connue pour sa politique de l'enfant unique jusqu'il y a peu, a-t-elle organisé en 2013 un grand programme de séquençage de l'ADN des surdoués. L'objectif avoué est de pouvoir sélectionner les embryons disposant du meilleur patrimoine génétique. Singapour avait incité à la stérilisation des femmes ayant un faible revenu entre 1983 et 1985. Un eugénisme d'Etat basé sur la concurrence économique internationale des grands blocs risque donc de bientôt voir le jour et de compléter la réalité eugénique privée, quotidienne dans nos pays. Rappelons que le diagnostic préimplantatoire permet d'éliminer directement les enfants à naître qui présentent une anomalie génétique.

✘ **Abbé Bruno France**